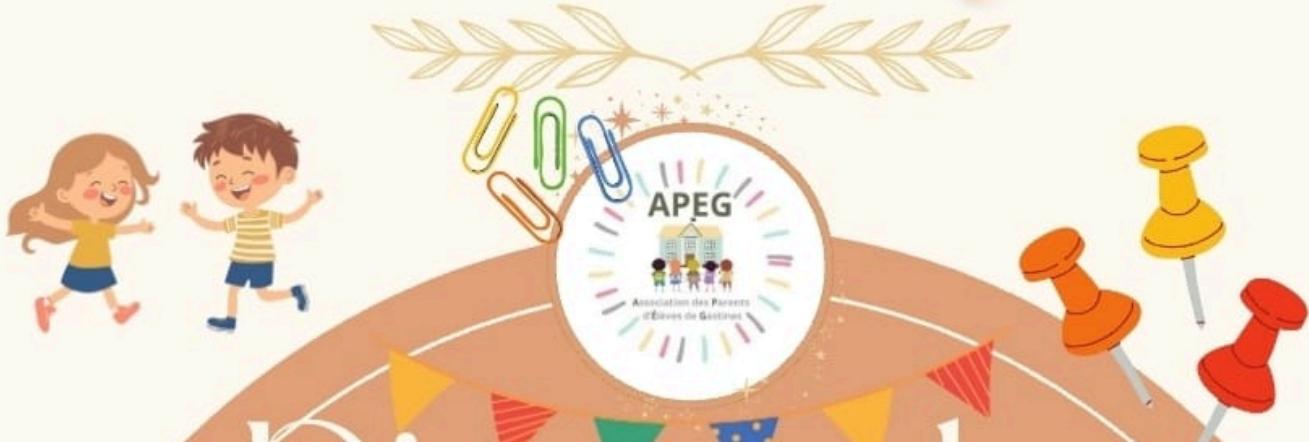


L'association des parents d'élèves
de Gastines organise
Le Bazar De Bourgeteau



Dimanche

29 Mars 2026

De 8h à 18h

Sur le terrain de la Maison de
quartier de Gastines

Accueil des exposants Dès 7h
Buvette

Restauration sur place possibilité
de réserver des box repas au
tarif de 5 €

2€

le mètre

(sur réservation)



Personne à contacter pour la réservation: Mme Jousseau Aurélie

07/63/93/53/74

RÈGLEMENT

Article 1 : Le vide-greniers est organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Alain Bourgetteau quartier de Gastines (APEG) . Il se déroulera sur le terrain de la maison de quartier de Gastines, le dimanche 29 mars 2026 de 8h à 18h.

Article 2 : Le vide-greniers est ouvert aux particuliers, aux professionnels et à l'association elle-même.

Article 3 : Pour les exposants mineurs, une autorisation écrite des parents est nécessaire.

Article 4 : Le mètre linéaire de l'emplacement est fixé à 2.00€, il est possible de louer plusieurs mètres.

Article 5 : L'inscription ne sera validée que si le dossier est complet et le règlement effectué.

Article 6 : La vente de nourriture et de boissons est strictement interdite et réservée à l'organisateur de l'événement.

Article 7 : Les exposants ne peuvent ni exposer ni vendre des animaux vivants ou empaillés, des denrées alimentaires, de l'alcool ou des armes. Ils devront vendre des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce).

Article 8 : Le déballage se fait le jour du vide-grenier de 7h00 à 7h50. Toute installation après 7h50 sera refusée et les droits ne seront pas remboursés.

Article 9 : Les véhicules des exposants ne pourront pas stationner sur le terrain mais devront être stationnés sur le parking prévu à cet effet.

Article 10 : L'exposant ne peut s'installer à un emplacement autre que celui qui lui aura été affecté par l'organisateur. Il peut au préalable demander à être installé à côté d'une autre personne, l'organisateur fera au mieux pour accéder à cette demande.

Article 11 : Les exposants doivent apporter leur propre matériel pour exposer, aucun prêt de matériel ne sera possible.

Article 12 : Chaque exposant est responsable de son stand et des dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui.

Article 13 : Les transactions sont interdites en dehors des emplacements réservés.

Article 14 : Le rangement des stands s'effectue le même jour de 18h à 19h. Chaque exposant sera responsable de la propreté de son emplacement. Les articles non vendus seront ramenés par les exposants et le stand laissé propre et vidé. L'exposant s'engage à ne pas remballer avant la fin du vide-grenier, sauf autorisation expresse de l'organisateur.

Article 15 : L' organisateur ne pourra être tenu responsable des vols ou détériorations des marchandises exposées ou des objets personnels de l'exposant.

Article 16 : L' organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui ne respecterait pas ce règlement.

Article 17 : Toute inscription est définitive et non remboursable. Conformément à l'article L221-28 a13 du Code de la consommation, le délai de rétractation de 14 jours ne s'applique pas, quel que soit le mode d'inscription.

Article 18 : L'événement peut être annulé à tout moment par l'organisateur, sans motivation particulière, ou par arrêté municipal ou préfectoral. Les réservations sont alors intégralement remboursées dans un délai de 15 jours. Le mode de remboursement sera déterminé par l'organisateur au moment de l'annulation. En cas de report de l'événement, l'organisateur proposera le maintien de la réservation pour la nouvelle date. L'exposant pourra exiger le remboursement s'il ne souhaite pas participer à cette nouvelle date.



Association des Parents d'élèves de Gastines-
École Alain Bourgeteau

1 rue Jean De Bueil 72300 Sablé-Sur-Sarthe

apegastines72@laposte.net

FORMULAIRE D'INSCRIPTION-VIDE GRENIER- LE BAZAR DE BOURGETEAU

Le 29 mars 2026 de 8h00 à 18h00

 Terrain maison de quartier de Gastines

Nom : Prénom :

Adresse:.....

Téléphone : Mail :

PARTICULIER :

Titulaire de la pièce d'identité :

carte d'identité passeport permis de conduire

N° pièce d'identité :

Délivrée le : par.....

PROFESSIONNEL :

N° de la carte professionnel:

Délivrée le : par.....

Nombre de mètre linéaire : x 2€ =.....

Objets mise en vente:

Je m'engage à respecter le règlement

J'atteste ne pas avoir participé à 2 autres vide grenier/braderie cette année

Fait le/...../..... Signature

Pièces à joindre IMPÉRATIVEMENT dans votre dossier:

- Une photocopie de votre pièce d'identité recto-verso
- Le paiement par chèque à l'ordre de "APE GASTINES" ou espèces
- Le coupon dûment rempli et signé avec acceptation du règlement du vide-grenier et l'attestation sur l'honneur.

Le paiement et la liste des objets déposés seront demandés lors de l'inscription sur le Registre d'identification (décret n° 88-1040 du 14 novembre 1988).